

Louis Nozzi
Magali Gueirard
Hubert Greffe
Marie Isabelle Fernandez
Roger Rossi
Conseillers municipaux de Peynier

Peynier, le 14 août 2014

Monsieur Christian Burle
Maire
Hôtel de ville
13790 Peynier

Objet :
Situation de M Franck Fernandez, ex-agent technique de la commune

Monsieur le maire,

Nous avons appris avec consternation la situation de détresse de votre ancien employé municipal M. F. Fernandez qui, à la suite du non renouvellement de son dernier contrat avec notre municipalité, vient d'entamer une grève de la faim ce lundi 11 août, en s'installant devant la mairie de Peynier, faute d'un autre toit.

Nous ne comprenons pas la brutalité de votre décision qui, en ne renouvelant pas son dernier contrat de vacataire d' « agent technique », contrat auquel était associé un contrat de bail assurant le logement de cet employé, entraîne des conséquences dramatiques pour M. F. Fernandez : en effet, celui-ci perdant simultanément son emploi et son logement, risque de surcroît de ne pas obtenir la garde de sa fille, dans une action judiciaire en cours.

Nous constatons que M F Fernandez assurait ces fonctions d'agent technique depuis 8 ans bientôt, via 17 contrats précaires successifs sans aucune interruption depuis le 1^{er} septembre 2006 jusqu'au 30 juin 2014, et sans qu'à notre connaissance, aucun reproche écrit ne lui ait été adressé.

Nous constatons également que M F Fernandez participait à l'animation sportive de la commune, en assurant des cours et organisant des compétitions d'arts martiaux avec succès, via l'association Lotus Club dans des locaux mis jusqu'ici à disposition par la mairie. Or sans préavis ni explication, vous avez suspendu cette mise à disposition en lui interdisant de fait de continuer cette activité.

Nous constatons aussi que pour toute réponse à son drame, vous lui avez remis un courrier en date du 13/08 pour le « mettre en demeure d'évacuer les lieux immédiatement ».
Nous déplorons cette posture inhumaine et votre gestion inconséquente de cette affaire, comme des ressources humaines de la commune en général puisque d'autres cas individuels nous ont été signalés.

Si M. F. Fernandez a perdu ses référés concernant sa titularisation et la garde de son logement, ceci ne préjuge pas des décisions au fond qui n'interviendront hélas que dans de nombreux mois, délai insupportable pour M Fernandez dont les échéances sont beaucoup plus courtes. Votre décision hâtive expose par ailleurs et une fois de plus la commune à des frais de justice et au règlement d'indemnités importantes.

Dans l'attente de cette décision de justice, et pour résoudre le drame humain que vous avez provoqué, nous vous demandons donc :

- de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour le maintenir dans son logement, ou à défaut lui en procurer un sans tarder, avec l'aide si nécessaire de votre adjointe à l'action sociale.
- de réexaminer sa titularisation ; en effet, cet employé n'ayant pas démérité aurait pu bénéficier du fait de son ancienneté du mouvement de titularisation que vous avez conduit récemment à l'occasion des échéances électorales. Si cela s'avérait impossible, nous vous demandons de tout mettre en œuvre, avec l'aide de votre adjointe aux affaires économiques et à l'emploi pour l'aider à retrouver un emploi.

Pensant que vous aurez à cœur de résoudre rapidement cette situation dangereuse pour la santé de l'intéressé, et déplorable pour l'image de la commune, nous restons à votre disposition pour faire avancer ce dossier et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Pour les conseillers municipaux d'opposition
Magali Gueirard et Hubert Greffe

Copies :

Jeanne Guiliani, adjointe à l'action sociale
Véronique Pecoul, adjointe à l'emploi

PS- Nous avons reçu les informations suivantes :

Vous auriez l'intention d'installer un autre employé de la commune dans le logement occupé jusqu'ici par M. F. Fernandez.

Vous auriez également affecté le local qu'utilisait le Lotus Club à une autre activité d'arts martiaux animée par une personne qui se trouve être le frère du nouvel occupant du logement,... (ces deux frères se trouvant être les enfants d'une employée de la mairie de Peynier...).

Nous vous demandons de confirmer ou démentir ces informations.